



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

Le 29 septembre 2017 à 18h30 s'est tenue une réunion du Conseil d'Administration de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au siège social, 4 rue Louis Néel à DIJON.

Sont présents : Messieurs BEDIN Guy, BOULET Gérard, DESSERTENNE Franck, DONDAINE Damien, GRANDJEAN Eric, MAITRE Jean-Philippe, MAVY Michel, PAGEARD Christophe, RAGEOT Michel, ROGOSINSKI André, SIBILLE Bernard, SONVICO Jean-Pierre.

Sont excusés :

M. SMORTO Michel, pouvoir à M. ROGOSINSKI.

M. POIRIER Roger

M. PACOU Jean-Claude

Le quorum est atteint, le Conseil peut commencer.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 12 juillet 2017

Des modifications ont été apportées au sujet des dates d'ouvertures du brochet par la FNPF. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Infos Diverses

La **ligne téléphonique** de la Fédération a été piratée. Des appels ont été passés entre minuit et 6h du matin, vers différents pays d'Afrique et d'Europe de l'Est. Le service SFR Fraude a contacté la Fédération pour avertir du **piratage**, mais rien n'a été fait malgré les demandes de couper les appels sortants vers l'étranger. Suite à l'intervention d'un technicien contacté par la Fédération, le piratage a cessé mais la facture s'élève après 3 jours à plus de 2000€. La Fédération refuse de payer puisque SFR est responsable de ses lignes et n'a pas tenté de stopper le piratage. M. SONVICO et Mme MATHIEU ont rencontré UFC Que Choisir, mais il n'est malheureusement pas possible de faire grand-chose de plus que d'accepter la proposition de SFR de payer la moitié de la somme. En attendant, les prélèvements ont été bloqués, et SFR a donc coupé la ligne de la Fédération et il n'est plus possible d'appeler depuis les postes fixes.

3 grosses **animations** ont été faites récemment à Chevigny Saint Sauveur, à la Fête de l'Automne à Leuglay et le Fantastique Pique-nique à Marcenay.

Pour la première animation, plus de 500 enfants ont été reçus sur le stand de la Fédération durant la journée. Les enfants et les enseignants ont tous appréciés et certains aimeraient effectuer les nouveaux programmes pédagogiques avec l'aide de la Fédération. Pour le Fantastique Pique-nique M. SONVICO s'y est rendu seul et a présenté à la centaine de personnes présentes les différents travaux effectués sur le lac.

Pour la Fête de l'Automne, les Techniciens ont fait une démonstration de pêche électrique, la Fédération de Haute-Marne avait également prêté son simulateur de pêche pour l'occasion qui a eu beaucoup de succès. Le stand n'a pas désempilé de la journée et plus de 3000 personnes ont fréquentées la fête. Il faudra faire un courrier de remerciement à la Fédération de Haute-Marne pour le simulateur.

Une dernière animation est programmée le 7 octobre sur le secteur de Beaune aux Etangs-d'Or.

Un contrat TESA a été établi avec le **garde du Neptune** afin qu'il effectue l'entretien du site. Celui-ci sera probablement renouvelé au printemps.

Ce monsieur a également un gendre qui pourrait remettre en état le chemin d'accès au plan d'eau. Il faudra aussi noter dans les dépenses pour l'année prochaine, la réparation de la poutre du chalet.

Une personne a été prise en **apprentissage** pour 2 ans (BTS). Il est assermenté Garde Pêche et a l'habilitation électrique ce qui fait de lui un très bon atout.

Une **stagiaire** du Lycée Agricole de Quetigny est aussi en ce moment à la Pisciculture. 2 personnes du Lycée de Etang sur Arroux ont aussi été reçues. Ceux-ci passeront par les différents services de la Fédération.

Les **travaux de Marcenay** ont déjà pris une quinzaine de jours de retards. Le chemin du fond, les places de stationnement et la plateforme de retournement ont été empierrés mais il faudra certainement ajouter du tout-venant pour stabiliser l'ensemble.

Le bâtiment a été démolé et les travaux ont pu commencer sur la digue.

Les avancées pour les pêcheurs sont en cours de réalisation également. Une dizaine d'entre-elles ont déjà été faites. Suite à discussion, une seconde rampe de mise à l'eau sera mise en place vers la plage, mais celle-ci sera utilisable uniquement en dehors de l'ouverture de la baignade.

Pour les **travaux du ruisseau de La Chartreuse**, ceux-ci débiteront prochainement. Les droits de pêche devraient être repris par la Fédération afin de protéger sa population piscicole.

Concernant les **affaires en cours au tribunal**, des documents supplémentaires ont été envoyés au cabinet d'avocats pour le dossier de la pollution de l'Armançon suite à la vidange du Lac de Pont. Le dossier est à présent en attente.

Pour la pollution de la Venelle par SEB, le dossier est toujours en cours.

Une pêche de sauvetage a été effectuée sur le Lac Parizot, des personnes ont publié de fausses informations concernant cette pêche sur internet (poissons tués, etc), la Fédération, la Mairie et les gardes pêche ont été victimes de diffamation et de menaces.

La Fédération a adressé un courrier au procureur en joignant les publications diffusées sur Internet, elle est en attente de retours.

2 points ont été débattus en particulier durant la **Commission Technique** : La **date d'ouverture du brochet** et la fermeture ou non du sandre en même temps que le brochet.

Pour l'ouverture du Brochet, la FNPF avait demandé le dernier samedi d'avril pour toute la France, et sans possibilité de dérogation. Le décret n'a pas été pris au niveau national à ce jour, il n'a donc pas été possible de décider d'une date finale à cette réunion.

Il a été demandé d'avoir droit impérativement à des dérogations, celle-ci a déjà quasiment été validée pour le Jura.

A ne pas oublier qu'une fois la date validée par l'EHGO, si la Fédération choisie une autre date, une pénalité sera appliquée et la fédération devra payer.

Cela pose également problème pour la communication car sans dates, impossible de finaliser le livret de réglementation qui doit être livré en même temps que les cartes début décembre.

Concernant le problème des **redevances demandées par VNF pour les concours**, l'affaire est en suspens. La FNPF a contacté la Fédération car le problème commence à se répandre sur d'autres fédérations. Il serait opportun de prévoir une entente au niveau national, entre la FPF et VNF.

3. A débattre

Une subvention a été demandée pour le **Championnat de France du FFPS Carnassier** qui se déroule sur le secteur de l'AAPPMA de Saint Jean de Losne. Les membres du CA s'accordent pour leur fournir la même somme que les années précédentes.

Il va falloir trouver un **nouveau véhicule** pour les animations car celui-ci est à présent trop petit pour transporter tout le matériel. Il pourrait être intéressant de trouver des sponsors pour aider à le financer. Il est possible d'avoir une subvention de 10000€ pour véhicule utilitaire de la part de la FNPF. Le Partner et le Berlingo seront vendus, seul le Duster sera conservé pour les bureaux et pour les interventions de Garderie. Une porte latérale est indispensable, il serait idéal d'en avoir deux pour accéder facilement au matériel.

Projet pour la sablière de Beire-le-Chatel: Mise en place d'une carte à 30€ pour pêcher du 1^{er} samedi de février au 10 mars. Déversement de truites (600kg). Un règlement particulier serait nécessaire. Il faudrait mettre les cartes en vente dans les 3 plus gros magasins.

L'organisation des **concours** sur le plan d'eau **le Neptune** est à revoir, car cela coûte de l'argent à la Fédération sans rien lui apporter. De plus, des comportements peu acceptables de la part de certains participants ont été constatés.

Pour l'année de pêche 2018, un nouveau règlement sera mis en place.

Différentes solutions sont proposées: Demander une mise à disposition du réservoir 150€ par jours ou une mise à disposition du réservoir à 10€ par jours et par participants (sans garder le poisson).

Après délibération, la seconde proposition semble la plus pertinente et est choisie à l'unanimité.

Le plan d'eau sera fourni avec sa mise en charge standard. L'empoissonnement supplémentaire sera facturé. Truites moyenne à 7€/kg. (Tarifs à confirmer.)

La question de la **date d'ouverture** pour la pêche à **Marcenay** se pose, sachant qu'elle sera dépendante de la remise en eau et du rempoissonnement. A l'unanimité, le CA s'oriente vers une date du 1^{er} mai 2019.

4. Commissions

Pisciculture

Les **travaux** ont été réalisés. La société qui a effectué le sablage a offert 10% ainsi que les bétons devant les bureaux de la Pisciculture. Le reste des grilles des séparations des bassins sera posé prochainement.

La serpentine commence à être en mauvais état, il faudra étudier son sujet prochainement.

Milieux

Pour la **redaction du PDPG**, comme prévu, une création de poste est étudiée pour un CDD de 18 mois réparti sur 2 ans. Ce poste peut être financé à 85%. Le cout de celui-ci est d'environ 26 000€ à 30 000€ par ans. Pour avoir quelqu'un de disponible début avril, il faut prendre une décision ce soir même, le dossier étant à déposer avant le 17 novembre. L'appel à candidature doit aussi être lancé le plus tôt possible.

Concernant la sécheresse et le **débit minimum réservé** pour préserver la biologie de la rivière. Des assecs anormaux ont été constatés, car les débits minium n'ont pas été respectés. Certains propriétaires d'ouvrages ont souhaités conserver l'eau dans leurs biefs, ce qui a eu pour conséquence un assec sur de nombreux kilomètres de rivière et également une mortalité piscicole. Certains propriétaires ont reçus des amendes, la question est à présent de savoir s'il y a procès, est-ce que la Fédération suit.

La Truite Chatillonnaise et la Fédération ont fait l'effort de faire des pêches de sauvetage tout l'été, mais on constate malheureusement que des informations fausses circulent, notamment sur internet et dans les journaux, comme quoi personne ne ferait rien pour sauver les poissons.

Il est proposé de faire un démenti, ou au moins un article pour contrer ces informations erronées.

Cela est plus visible en période de sécheresse, mais il est important de savoir que les débits sont bas tout a long de l'année. Il est important que la fédération joue son rôle dans la protection du milieu aquatique. La majorité du CA est pour suivre les actions qui seront menées au tribunal.
Au niveau de l'**article L.435-5**, sur Gevolles 2300m de parcours sont à récupérer soit en parcours Fédéral soit en les donnant à l'AAPPMA de Montigny (qui est actuellement non-réciproitaire) si elle devient réciproitaire.

Fin de la réunion à 23h00

Le Président
Jean Pierre SONVICO



Le Secrétaire Général
Bernard SIBILLE

